

Les déchets de saison...

Nous vous informons que les bidons de 20 litres ayant contenu des combustibles de chauffage ne peuvent pas être déposés dans les bacs de tri bleus.

Ces bidons peuvent être présentés vides à l'occasion du ramassage des encombrants ou à apporter en déchetterie.

Un éco-organisme a été créé en janvier 2014 pour la collecte des déchets ménagers issus des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement conformément à l'article R.543-234 du code de l'environnement. Ces bidons ne peuvent donc plus être recyclés avec les flacons en plastique ramassés dans vos bacs bleus.



Tous les déchets issus des produits ci-dessous nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

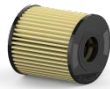
Ne polluons plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques à la déchetterie !

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, paraffine, anti-rouille, décapant, solvant et diluant, vaseline, acétone...

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits spéciaux d'entretien de maison



Déboucheur canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appâts, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit pour traiter le bois.